

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Présents : Gilles SABATIER - Hélène SERVAYRE (secrétaire) - Audrey CHABRIER - Alexandre LEFEVRE - François DUJARDIN - Maria DE SOUSA ANTUNES - Christelle RONDEL – Christophe MARTEL - Manon CHABOT - Pierre BEAUVERT- Bernard EMIREN -Pierre SOURDILLE

Absent excusé : David COMPTOUR (procuration Audrey CHABRIER), Évelyne DESICY (procuration Alexandre LEFEVRE), Nicole ESBELIN (procuration Bernard EMIREN).

Votants : 15

Ordre du jour :

- Délibération portant délégation d'attributions du Conseil au Maire
- Travaux Enedis
- API
- Permanences secrétariat de mairie
- Litiges en cours
- Circulation (arrêté et concertation locale pour la rue de la Tour)
- Achat terrains
- Présentation nouveau site de la commune
- Informations et questions diverses

Déroulé de la séance :

Une délibération du Conseil Municipal a fait l'objet d'un certain nombre d'observations de la part du Sous-Préfet. Une demande d'explications lui a été demandée. Dès réception, une nouvelle décision du Conseil Municipal sera prise.

ENEDIS

L'enfouissement de la ligne HT située entre le Broc et le Breuil nécessite la création d'une armoire électrique qui sera implantée au niveau de l'aire de camping-car. Le terrain étant propriété de la commune, une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS pour occupation de ce domaine. Le Conseil municipal doit autoriser le maire à la signer.

Vote : pour 15

Une extension de la ligne électrique est sollicitée par une personne privée. Cette extension n'est pas contraignante la parcelle concernée est située

- à proximité d'une extension réalisée récemment pour un équipement public
- prise en charge par le propriétaire des frais occasionnés, l'accord est soumis au vote.

Vote : pour 15

Enedis sollicite l'accord de la commune pour l'implantation, par un propriétaire privé, d'un coffret électrique en saillie sur le domaine public.

- tous les coffrets des constructions sont encastrés dans les bâtiments,
- se pose la question de la sécurité et de la responsabilité de la commune dans le cas d'une dégradation de ce coffret ;

Par esprit d'équité vis à vis du voisinage immédiat proposition est faite de refuser cette demande, Monsieur Sourdille demande à connaître la raison de cette implantation, peut-être une impossibilité d'encastrement.

Est soumis au vote Refus (sauf impossibilité technique)

Vote : pour **10**

5 abstentions car non connaissance de contraintes techniques éventuelles.

A charge par la responsable des travaux de se renseigner sur la raison exacte de cette implantation.

API

- Le Président d'API ouvre ses différentes commissions à l'ensemble des conseillers municipaux afin de soumettre à leur appréciation certains sujets important qui ont un impact sur les politiques menées dans l'agglo.

Environ 4 réunions sur l'année. Sont inscrits :

Commission Finances : M. Alexandre LEFEVRE

Commission Evaluation des politiques communautaires, urbanisme, numérique et informatique :
Mme Hélène SERVAYRE – M. Bernard EMIREN

Commission Economie (industrie – artisanat – commerce) : Mme Christelle RONDEL

Commission Responsabilité environnementale : M. Pierre BEAUVERT – M. François DUJARDIN

Commission Culture, patrimoine et enseignement musical : M. Gilles SABATIER

Commission Mobilité et Cadre de vie : M. Gilles SABATIER

Commission Santé – Social : Mme Audrey CHABRIER

Commission Agriculture et Forêt : M. Pierre BEAUVERT – M. François DUJARDIN

Commission Eaux et assainissement : Mr François DUJARDIN

- Contrôle avant-vente des branchements aux réseaux public d'eaux usées :

Actuellement ces contrôles sont réalisés par un agent communal à titre gratuit

API nous informe que ces contrôles pourront être réalisés par SUEZ, son fermier, moyennant la somme de 160 € H.T.

Arguments : responsabilité de la commune dans le cas de contrôle réalisé par nos agents, cette prestation est obligatoire au même titre que les contrôles électrique, plomb gaz etc.... lors d'une vente qui eux, sont réalisés par des prestataires privés et compétents moyennant finance,

Est soumis au vote :

Pour le contrôle par le fermier d'API : **12**

Abstentions : **3**

Information : L'agglomération Pays d'Issoire (API) compétente en matière d'assainissement a demandé en Novembre 2019, de leur fournir le temps passé par les agents de voirie au contrôle de nos équipements d'assainissement et ce, afin de prévoir dans leur budget 2020 une enveloppe suffisante. Rappel en est fait par API.

En conséquence, et en précisant que le contrôle de la station d'épuration n'est plus à notre charge, nous avons prévu 4 heures par semaine et par agent soit 12h par semaine, pour le contrôle et l'entretien, des bouches d'égout, des dessableurs de la pompe de relevage etc.

A savoir, si les agents devaient, en plus de cette surveillance, être sollicités hors des heures de service pour des urgences, les heures sont ajoutées.

Un état semestriel des heures est à transmettre à API pour remboursement à la commune.

Un vote est sollicité sur le nombre d'heures défini par la responsable des travaux Pour : **15**

Permanence du secrétariat de Mairie :

En concertation avec les agents intéressés, il est décidé de fermer le secrétariat de la mairie le samedi. En contrepartie celui-ci sera ouvert à compter du 05 Octobre selon horaires suivants :

Lundi et jeudi de **14H à 16H** Mardi et Vendredi de **16H à 18H** Mercredi de **9H à 12H**

ET sur rendez-vous,

le Maire ou un adjoint entre **18 et 20h les lundi mardi jeudi et vendredi et le samedi entre 9H et 12H**

Litiges en cours :

Une entreprise conteste la mise en paiement par la municipalité précédente de pénalités relatives à ses absences répétées aux réunions de chantiers obligatoires. Après en avoir fait le point, le conseil municipal autorise le maire à présenter un mémoire en défense auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le conseil est appelé à voter pour autoriser le maire à présenter ses observations au TA : Pour : **15**

Régularisation sur remboursement de travaux effectués par une locataire. Un état récapitulatif des dépenses et des charges locatives a été établi. La différence de 122,92 € sera restituée à l'intéressée. Vote pour **11** abstentions **4**

Arrêtés de circulation :

Depuis la date du déconfinement la circulation dans la traverse du bourg a nettement augmenté et plus récemment avec les travaux sur l'A75. Il s'avère que certaines applications mobiles d'assistant d'aide à la navigation, incitent les automobilistes à sortir de l'autoroute dès qu'un usager lui signale un « bouchon ». Cela a eu pour effet, ces derniers week-ends, de voir des automobilistes emprunter les petites rues de la commune afin d'éviter les stops.

Si l'on descend la vitesse à 30 à l'heure, ces applications n'incitent plus à sortir de l'autoroute.

Il va de soi que si le civisme et la stricte application du code de la route étaient respectés, nous ne serions pas obligés de trouver des solutions alternatives, solutions qui ne sont pas forcément définitives.

Le Maire et l'Adjointe ont eu un entretien avec un responsable de la DIR Massif central, gestionnaire de l'A75. Ils ont réclamé la mise en place de l'interdiction de la traverse du Breuil au + de 3t5 (cf. conseil du 31/07/20) et la possibilité de supprimer dans le sens Clermont-Le Breuil l'indication de la sortie 17 « Le Breuil au niveau du Broc » et de la reporter à la sortie 15 « St Germain Auzat »

Un courrier nous a été demandé, ce qui a été fait, en attente de réponse.

3 propositions de circulation vont être soumises aux habitants de la rue de la Tour ainsi qu'à ceux immédiatement concernés à l'intersection de la Route d'Issoire (RD726). Leur point commun : le sens unique.

sont soumis au vote les arrêtés suivants :

- 1) Le principe de la suppression des stops au niveau des rues de la gare et de la Tour

Pour **12** Abstentions **3**

- 2) Intersection de la rue de la gare avec la Route d'Auzat (RD726) proposition est faite de supprimer le STOP

dans le sens Le Breuil Auzat priorité à droite, et création d'un « céder le passage » dans le sens Auzat Le Breuil.

Pour **10** Contre **4** Abstention **1**

3) compte tenu de la largeur des trottoirs et de la chaussée, institution d'un sens prioritaire sur - la RD n° 726 (Route d'Auzat) au niveau du pont sur la Couze - priorité est donné au sens Le Breuil – Auzat

Pour **14** Abstention **1**

4) Instauration de la limitation de la vitesse à 30 km à l'heure de l'école jusqu'au Pont de la Couze ainsi que de la Rue de la Gare au Pont de la Couze (Route de St Germain)

Pour **14** Abstention **1**

Monsieur Sourdille informe le conseil du stationnement d'un véhicule « tampon » depuis plusieurs mois sur le parking du cimetière. Il est signalé que d'autres véhicules ont été répertoriés dans le Breuil. Si la convention qui lie la commune avec la fourrière est toujours d'actualité, le Maire informera les propriétaires (s'ils sont connus) de la procédure qui sera menée pour supprimer ces stationnements illicites.

Achat terrains :

Proposition est faite au conseil municipal d'acquérir le terrain situé entre le stade et le bord de la Couze, le montant de l'acquisition est de 3 500 € pour 8 120 m².

Le propriétaire propose de céder à la commune pour l'euro symbolique une lice partant de la rue de la Source et aboutissant allée de treize vents en bordure du béal. Vote : Pour : **15**

Le Conseil municipal précédent avait voté en février 2020 le principe de l'achat d'un terrain situé route d'Issoire dans le but de créer un écoquartier. Les propriétaires ont sollicité la nouvelle municipalité dans le but de connaître sa position.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'acquisition de ce terrain par l'intermédiaire de EPF SMAF (Établissement Public Foncier -Syndicat mixte d'acquisition foncière), et donne pouvoir au Maire pour signer la convention de portage foncier.

Stade

Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de l'avenir du stade ; à compter du 21/09, auront lieu le déblaiement des remblais illégaux et le nettoyage complet de l'enceinte.

Le Maire souhaite donner un nom à cet ensemble que sera l'aire de sport et de loisir à venir.

Compte tenu de l'investissement reconnu dans le milieu sportif, associatif, son implication dans la réalisation des équipements sportifs lorsqu'il était membre d'un conseil municipal, de même dans sa lutte contre l'implantation d'un méthaniseur, ajouté à l'estime qui lui est portée au Breuil Sur Couze, Monsieur le Maire propose que le nom de M. Alain LUBIENICKI soit associé à cette aire de sports et de loisirs.

Vote Pour : **11** Contre : **3** Abstention : **1**

Messieurs Sourdille et Emiren justifient leur vote par le fait qu'aucun équipement, aucune rue, hormis l'allée Jean Grave (ancien anarchiste) ne porte le nom d'une personne au Breuil S/Couze.

Amendes de police :

L'État subventionne à hauteur de 50% des travaux de sécurisation des bourgs au titre des amendes de police. La Département est chargée d'instruire les dossiers de demande. Une demande est faite pour l'installation de :

- un radar pédagogique à implanter Route du Saut du Loup
- un panneau lumineux de danger Route du Saut du Loup signalant la présence d'enfants (nouvel arrêt bus scolaire)
- un panneau lumineux route de St Germain Lembron signalant la présence de piétons (au

niveau du pont de la Couze

Le montant global estimé est de 6 750€ H.T (subvention 3 375€) à affiner avec les devis définitifs et à inscrire au budget 2021.

Vote pour dépôt de demande de subvention amendes de police :

Pour : **15**

Présentation du nouveau site internet de la commune

La Commission communication a travaillé sur la nouvelle présentation de ce site,

Un gros travail a été fourni notamment avec la reprise de toutes les informations existantes et leur retranscription sur le nouveau site.

La présentation en est faite par Mme Chabot.

M. Sourdille souhaite qu'un espace d'expression du groupe d'opposition soit ouvert sur le site.

M. Emiren, membre de l'opposition, fait partie de la commission communication, il n'a pas soulevé ce souhait lors des réunions auxquelles il a participé et s'est impliqué.

A aucun moment, sur le précédent site, un espace n'a été ouvert pour l'expression des opposants aux projets municipaux. M. Sourdille indique qu'il n'y avait pas d'opposition élue.

Il est rappelé que le Site officiel internet de la commune est un espace **d'information communale** que vous n'y voyez que des infos pratiques et des compte rendus intègre et sans ambiguïté.

Vote : pour l'ouverture d'un espace d'expression sur le site : **3**

Contre l'ouverture d'un espace d'expression sur le site : **12**

Le site Facebook de la commune est ouvert à tous et à toutes, élus et population, rien n'empêche l'opposition de s'exprimer sur ce site.

Pour ceux qui n'ont pas de liaison internet, une information papier va être organisée dans l'attente d'une information plus moderne.

Dans un souci d'apaisement, il est convenu que dorénavant les observations ou demandes du groupe d'opposition ainsi que leur vote seraient consignés dans le compte rendu des conseils municipaux.

Questions diverses :

- **CKBO**, un point de la situation est paru sur le site de la commune
- La **distribution de masques** fournis par le conseil départemental du Puy de dôme est organisée les vendredi 25 et samedi 26 Septembre
- **Borne à incendie** : information est faite sur l'état des bornes à incendie : 10 sont en état de fonctionnement et 16 sont, soit à réparer, soit à changer. Compte tenu du coût, et des obligations auxquelles nous sommes tenus, les réparations auront lieu au fur et à mesure. En tout état de cause, la situation sur la lutte contre les incendies n'est pas remise en cause.
- **École d'agriculture** : un point est fait sur la situation du lycée. La commune est entrée au conseil d'administration et met tout en œuvre pour que cette école trouve un souffle nouveau notamment en modifiant son plan de formation et en trouvant des débouchés en adéquation avec les nouveaux modèles d'exploitation agricole. Une directrice vient d'être nommée à la tête de ce lycée. API et la région ont été sollicitées pour les aider et une réunion à l'initiative du maire s'est déroulée à l'API en leur présence ainsi que les responsables du lycée

- **Un habitant** de la commune a demandé la possibilité d'acquérir à l'euro symbolique un terrain communal afin d'y pratiquer une activité d'apiculture. Un avis défavorable a été émis par l'ensemble du conseil : le terrain concerné est inclus dans la future aire de sports et de loisirs.
- **Ce même habitant** demande à pouvoir exercer une activité de détection de métaux sur les terrains de la commune une suite favorable lui est donné, une autorisation encadrant cette activité est préparée et sera conjointement signée. (vote Pour : 11 Contre : 04)
- **Travaux en cours** : un point est fait sur l'ensemble des travaux : école, appartement locatif, réseaux d'assainissement, stade, broyage des déchets verts etc...

M. Sourdille s'étonne que la commission d'appel d'offres n'ait pas été consultée dans le cadre de la réfection de l'appartement de l'école. Compte tenu des travaux à terminer, un appel d'offres n'était pas nécessaire, seule une mise en concurrence a été faite par l'obtention de 3 devis. M. Sourdille a demandé à les voir, chose faite en fin de conseil. Il a pu constater que le devis de Lembron Travaux était le plus attractif. A signaler que les travaux des 2 autres appartements à refaire en totalité, feront l'objet de demande de subvention et seront donc soumis eux aussi à mise en concurrence.

- **Subvention au SCB** : la situation de toutes les sections du SCB est préoccupante de par : la baisse du nombre de licenciés liée au COVID, la charge de personnel (prof. de sport) toujours aussi élevée – le report du loto est nécessaire (prévu en mars et déjà reporté en novembre) donc manque à gagner – le montant de la subvention générale versée en 2020 identique à 2018 et 2019 alors qu'une section s'est rajoutée en 2020.

Pourrait-on verser à titre exceptionnel une rallonge de subvention (à définir) afin de sauver/aider l'association dans ce contexte difficile ?

- M. Le Maire informe que la Préfecture a ouvert une enveloppe pour soutenir les associations du département. Il convient que le ou les trésoriers effectuent un point de situation de leur finance ainsi que de leurs besoins respectifs et le transmettent à l'Adjoint chargé des associations. Une décision sera prise au prochain conseil.
- **Fête patronale**, étant situé en zone rouge du Covid 19, la commune et l'association Breuil animation ont annulé la fête. Seuls les forains sont autorisés à occuper la place de la Gare et sont seuls responsables de l'organisation et du respect des gestes barrières.
- **Assurance des élus** : M. Sourdille informe l'ensemble du conseil de l'arrivée à échéance du contrat d'assurance qu'il avait souscrit dans le cadre de la couverture des risques liés dans l'exercice de leur fonction, l'ensemble des conseillers municipaux et demande au nouveau maire s'il a l'intention de reprendre la suite. Monsieur le maire l'informe qu'il va étudier le sujet.

La séance est levée à 22H40